

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DU BASSIN AUTERIVAIN
HAUTE-GARONNE**

Nombre de membres			
dont le Conseil doit être composé	En exercice	Qui assistent à la séance	Qui ont pris part à la délibération
48	48	39	44

N° 58/2019

OBJET : Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2018 au Budget Primitif du Budget Annexe ERIS 2019

L'an deux mille dix-neuf et le 26 mars à 20h30,

Le Conseil de la Communauté de Communes du Bassin Auterivain, dûment convoqué en date du 19 mars 2019, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil communautaire du siège de la Communauté de Communes, sous la présidence de Monsieur Serge BAURENS.

ETAIENT PRESENTS :

Mesdames Marie-Christine ARAZILS, Monique COURBIERES, Monique DUPRAT, Nadia ESTANG, Céline GABRIEL, Pierrette HENDRICK, Cathy HOAREAU, Hélène JOACHIM, Nathalie LAVAIL-MAZZOLO, Annick MELINAT, Catherine MONIER, Geneviève PAUBERT, Danielle TENSA, Joséphine ZAMPESE ;

Messieurs René AZEMA, Serge BAURENS, Pascal BAYONI, Denis BEZIAT, Jean-Claude BLANC, Dominique BLANCHOT, Joël CAZAJUS, Michel COURTIADÉ, Serge DEJEAN, Serge DEMANGE, Claude DIDIER, Philippe FOURMENTIN, Régis GRANGE, Patrick LACAMPAGNE, René MARCHAND, Joël MASSACRIER, Franck MUNIGLIA, Floréal MUNOZ, Wilfrid PASQUET, Jean-Louis REMY, Jean-Claude ROUANE, Pascal TATIBOUET, Bernard TISSEIRE, Guy VESELY, Michel ZDAN.

ABSENTS AVEC PROCURATION : M^{me} Nadine BARRE donne procuration à M. Philippe FOURMENTIN, M. Jean CHENIN à M^{me} Pierrette HENDRICK, M. Patrick CASTRO à M. Pascal TATIBOUET, M. Gilles COMBES à M^{me} Danielle TENSA, M^{me} Sabine PARACHE à M. Michel COURTIADÉ.

ABSENTS : Messieurs Jean DELCASSE, Serge MARQUIER et René PACHER.

ABSENTS EXCUSES : Monsieur Sébastien VINCINI.

lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Madame Joséphine ZAMPESE a été nommée secrétaire de séance.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif du budget annexe ERIS de la Communauté de communes du Bassin Auterivain Haut-Garonnais arrêtant les comptes de l'exercice 2018 ;

Considérant que le dit compte est exact et conforme au compte de gestion de Madame la Trésorière ;

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice ;

Monsieur le Vice-Président en charge des finances propose que l'affectation du résultat de fonctionnement 2018 au budget annexe ERIS 2019 à intervenir soit réalisée comme suit :

Affectation du résultat	CCBA
Résultat fonctionnement à affecter	0 €
Affectation en réserve (1068)	0 €
Affectation en report de fonctionnement (R002)	0 €
Compte 001 (solde d'exécution) Recette R001 Dépense D001	101 187.83 €

Considérant cet exposé, le conseil communautaire, à l'unanimité de ses membres,

DECIDE d'affecter le résultat de l'exercice 2018 tel que présenté ci-dessus,

Fait et délibéré à la salle du Conseil Communautaire du siège de la Communauté de Communes, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.

Le Président,
Serge BAURENS